

RÈGLEMENT PARTICULIER

8^{ème} COURSE DE CÔTE VHC de LODEVE

5 et 6 Octobre 2019

V 2 – 20.08.2019

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes et aux règlements sportifs de la FFSA.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée organise les 5 et 6 octobre 2019 avec le concours de la ville de LODEVE, en doublure de la compétition dénommée «8^{ème} Course de Côte de LODEVE» en qualité d'Organisateur Administratif et d'Organisateur Technique, une compétition automobile Course de côte régionale VHC dénommée :

«8^{ème} Course de Côte VHC de LODEVE»

Cette compétition compte pour :

- Le Championnat de la Ligue Languedoc Roussillon 2019
- Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2019

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro : **538**

enregistré à la ligue Occitanie Méditerranée sous le permis d'organisation numéro : **CC8/2019**

en date du : **mardi 17 juillet 2019**

Organisateur technique

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots Téléphone : 04.48.78.48.54

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Christophe LEROY	n° 5492/0724
Commissaires Sportifs	M. Michel CAMMAN	n° 1465/0816
Commissaires Sportifs	Mme. Michelle BASCOUL	n° 149759/0808
Commissaires Sportifs stagiaire	M. Laurent COSTE	n° 133526/0812
Directeur de Course	M. Jean-Claude HECTOR	n° 155138/1206
Directeur de Course Adjoint	M. Claude MARY	n° 1622/0805
Commissaire Technique responsable	M. Cédric GINIER	n° 28482/0805
Commissaire Technique adjoint	M. Sébastien BOUSQUET	n° 243494/0811
Commissaire Technique adjoint	M. Stéphane VIALLET	n° 239603/0812
Commissaire Technique Stagiaire	Mme. Johanna SEGURA	n° 302122/0811
Médecin responsable	Dr. Jean-Claude DESLANDES	n° 223706/0805
Chargé de la mise en place des moyens	M. Didier CHAUNEAU	n° 146022/0811
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Thierry GRAUBY	n° 163786/0811
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme. Delphine GRAUBY	n° 163786/0812
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Thierry LE FOLL	n° 58387/0809
Chargé de presse	Mme Alexia MOULS	n° 180588/0811
Chronométrateur responsable	M. Patrick FILIAT	n° 115657/0811
Chronométrateur	M. Marcel PUEL	n° 147627/0805
Observateur	M. Michel CAMMAN	n° 1465/0816

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	mardi 1 octobre 2019 à minuit
Publication de la liste des engagés	vendredi 4 octobre 2019 à 0h00
Vérifications administratives : Salle de Réception aux Allées de la Résistance à Lodève	samedi 5 octobre 2019 de 15h à 19h
	dimanche 6 octobre 2019 de 7h à 7h15

Vérifications techniques : Allées de la Résistance à Lodève

samedi 5 octobre 2019 de 15h15 à 19h15
dimanche 6 octobre 2019 de 7h15 à 7h30

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : CLAPIERS CITROEN à LODEVE

En cas de réclamation, nécessitant un démontage, le taux horaire de la main-d'œuvre en vigueur est de : 60 € TTC.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : dimanche 6 octobre 2019 à 8h00

1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	samedi 5 octobre 2019 à 18h00
Briefing des commissaires	dimanche 6 octobre 2019 à 7h30

Essais non chronométrés facultatifs (1 montée) dimanche 6 octobre 2019 de 8h15 à 9h30

100 voitures modernes et 50 voitures VHC admises avec un départ toutes les 30 secondes font 1h15 soit, de 8h15 à 9h30 (art 1.2.2 règlement standard des courses de côte 2019)

En cas de retard, les essais non chronométrés facultatifs se termineront impérativement à l'heure prévue quelqu'en serait la raison et même si tous les concurrents n'aient pu y participer (sortie de route, public indiscipliné, mauvais temps, etc...)

En cas de concurrents non présentés au départ pendant 5 minutes, les essais non chronométrés seront écourtés.

Essais chronométrés (2 montées) dimanche 6 octobre 2019 de 9h30 à 12h45

Briefing aux pilotes écrit remis pendant les vérifications	samedi 5 octobre 2019 de 15h à 19h
	dimanche 6 octobre 2019 de 7h à 7h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : dimanche 6 octobre 2019 à 13h00

Courses :

- 1^{ère} montée dimanche 6 octobre à partir de 13h30 avant les véhicules moderne.
- 2^{ème} montée à la suite de la première montée, avant les véhicules moderne.
- 3^{ème} montée à la suite de la deuxième montée, avant les véhicules moderne.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par le Directeur de Course. Les concurrents en seront informés par affichage officiel sur le panneau situé près de la ligne de départ.

Affichage des résultats provisoires 30 minutes après la fin de la dernière montée chronométrée, panneau d'affichage officiel proche ligne de départ. Podium et remise des prix 1h00 après l'affichage du classement officiel définitif.

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

- Salle de Réception aux Allées de la Résistance à Lodève pendant les vérifications préliminaires de 14h30 à 19h15 samedi 5 octobre 2019 et pendant les vérifications préliminaires du dimanche 6 octobre 2019 de 7h à 7h15. Téléphone de la permanence : 07 66 21 72 89
- Salle de Réception aux Allées de la Résistance à Lodève pendant les vérifications préliminaires, les essais et la course de 7h à la fin du délai de réclamation dimanche 6 octobre 2019. Téléphone de la permanence : 07 66 21 72 89

Parade :

Une Parade est organisée conformément à l'article 1.5 du règlement standard FFSA des courses de côte 2019 et à l'article 5 du code sportif international 2019 FIA.

Une Parade encadrée par des voitures de l'organisation et limitée à 15 voitures sera organisée devant chaque montée de course VHC.

Les horaires et le nombre de montée sont à la discrétion du Directeur de Course selon les possibilités.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures VHC admises est fixé à 50.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaire d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côtes VHC 2019 (voir « condition d'admission des voitures » des règles spécifiques course de côte VHC 2019).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie : A – N – B et Classic de Compétition construites avant 1986.

Rappel Les monoplaces et biplaces de 2 litres et plus sont interdites en régional.

ARTICLE 3P. SÉCURITÉ

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Équipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA 2019.

ARTICLE 4P. PUBLICITÉS

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code Sportif International.

Les publicités obligatoires et de l'organisateur seront communiquées par un additif.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale 2019.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2019.

ARTICLE 7P. PARCOURS

La Course de Côte VHC de Lodève a le parcours suivant :

Sur la D35 sortie de Lodève en direction de Lunas.

La course se déroulera en 3 montées sauf, cas de force majeure.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard, départ arrêté, moteur en marche.

Départ : sur la D35 sortie de Lodève, 2,7 Km après l'embranchement de CAMPESTRE en direction de Lunas.

Arrivée : sur la D35, 2 km plus loin en direction de Lunas.

Pente moyenne : 7%

Longueur du parcours : 2 km

Modalités de retour au départ : en convoi, devant le véhicule de direction de course en même temps que les doubles montes des véhicules modernes.

Parc de départ : sur la D35 côté droit dans le sens de la course, 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : sur la D35 après la ligne d'arrivée, à droite dans le sens contraire de la course.

ACCÈS A LA ROUTE DE COURSE

Accès à la route de course : en convois par la D35 entre le village de Lodève en direction de Lunas jusqu'à la ligne de départ.

FILE DE DÉPART

File de départ : 200m avant la ligne de départ sur le côté droit dans le sens de la course.

Rappel : Les Pilotes devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue et dans l'ordre établi.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de la compétition régionale dénommée « 8^{ème} Coures de Côte de LODEVE 2019 » et/ou le règlement standard des Courses de Côte 2019,

Les frais de participation qui sont fixés à :

- avec la publicité de l'organisateur : 120 €
- sans la publicité de l'organisateur : 240 €

- Pour la parade, les frais de participation sont fixés à : 60 €

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement et jusqu'au mardi 1 octobre 2019 à minuit, à l'adresse suivante :

ASA Montpellier Méditerranée
Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots
Tél : 04.48,78,48,54

Si à la date de clôture des engagements, le nombre d'engagés y compris les véhicules modernes, est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.
Lors des vérifications, les concurrents devront présenter les documents originaux (permis de conduire, licence, PTH).

ARTICLE 9P. CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Les Concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les Concurrents étrangers, le PTH, accompagné pour le pilote du visa de son ASN et du certificat médical.

ARTICLE 10P. VÉRIFICATIONS

Voir règlement particulier de la course de support régionale dénommée «8^{ème} Course de Côte de LODEVE 2019» et/ou le règlement standard des Courses de Côte 2019.

ARTICLE 11P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Conforme au règlement standard des Courses de Côte 2019.

11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

11.2.1P. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la compétition moderne.
La procédure de départ se fera aux feux tricolores. En cas de panne des feux, le chronométrateur donnera le départ selon la procédure classique, à la main, les heures exactes du départ et de l'arrivée seront dans les deux modes de départ relevés par les cellules de chronométrage.
Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par le directeur de course.
Rappel : à l'allumage du feu vert le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.
L'ordre de départ devra être conforme à l'ordre établi par le directeur de course, entériné par le collège des commissaires sportifs et publié au panneau d'affichage officiel.

Les doubles montes sont autorisées, elles seront effectuées en début de chaque montée.
Le retour des doubles monte se fera devant la direction de course, à la fin des doubles montes.
Le changement de pilote et le retournement s'effectuera sur la D35 avant la grille de départ dans le sens de la course ou dans le parc concurrent.
Chaque voiture devra intégrer sa place dans la file de départ selon l'ordre établi.

11.2.2P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3P. Carburants - Pneumatiques - Équipements

Conforme au règlement standard Courses de Côte 2019 et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P. Numéros de courses

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale et/ou le règlement standard des Courses de Côtes 2019.
Les pilotes inscrits au Championnat de France VHC ayant un N° attribué à l'année doivent prévenir lors de l'engagement.

11.2.5P. Échauffement des pneumatiques

Conforme au règlement standard des Courses de Côte 2019.

11.2.6P. Conférence aux Pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve Régionale moderne et/ou le règlement standard des Course de Côte 2019.

11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard des Courses de Côte 2019.

11.2.8P. Classements

Pour les essais chronométrés

Les Concurrents partiront dans l'ordre décroissant des numéros.
Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Pour la course

La compétition se disputera en deux ou trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.
Les Concurrents partiront dans l'ordre décroissant des numéros.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch. La non participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents.

Elle devront être sur les bâches et non chargés dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chaque groupes : 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9
- Un classement séparé pour chaque classes.
- Un classement séparé pour les voitures des groupes A – N – B et C – D – E + Classic de compétition selon la réglementation

ARTICLE 13P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés.

Rappel : Tout pilote classé qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra le bénéfice de son prix.

ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 6 octobre 2019 aux Allées de la Résistance à Lodève, à la même heure que la remise des prix pour la compétition moderne, elle débutera par la remise des récompenses de la compétition VHC et se terminera par la remise des prix de la compétition moderne.